



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1302**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13239- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N° 2010-640 DU 28 JUIN 2010 PORTANT ASTREINTES ET PERMANENCES DES AGENTS MUNICIPAUX POUR LE CAS DES ASTREINTES À LA DIRECTION DES SPORTS

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. François HAMY, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Gerard DELOCHE

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N° 2010-640 DU 28 JUIN 2010 PORTANT ASTREINTES ET PERMANENCES DES AGENTS MUNICIPAUX POUR LE CAS DES ASTREINTES À LA DIRECTION DES SPORTS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° 2010-640, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin 2010 a mis en place le dispositif des astreintes et permanence des agents municipaux conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération pour permettre le paiement d'astreintes pour la Direction des Sports. En effet, un certain nombre d'équipements sportifs vient d'être équipé d'un système de télésurveillance relié à une société privée d'intervention afin de réduire les incivilités et les intrusions sur ces équipements. Dès qu'une alarme se déclenche, la société doit appeler l'agent d'astreinte afin de décider de la conduite à tenir (déplacement de l'agent de sécurité et/ou de l'agent d'astreinte sur site).

Afin de rémunérer le personnel d'astreinte de la Direction des Sports un additif doit donc être introduit dans cette délibération, Article 3 : MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES AU SEIN DE LA VILLE,
Paragraphe 3.2 : Pour l'Astreinte des services administratifs

Il convient de modifier le 1^{er} alinéa :

« *Huit (au lieu de sept) services municipaux sont organisés en astreinte sur l'année civile.* »

Et de rajouter après le 8^e alinéa :

« ⇒La Direction des sports est chargée d'organiser une astreinte par semaine relative à la télésurveillance des équipements sportifs de la Ville se dérouleront comme suit : tous les soirs de la semaine à partir de 23 heures et le week-end. Six agents effectuent par roulement cette astreinte hebdomadaire. »

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de modifier comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2010, la délibération N° 2010-640 du 28 juin 2010.
- **DIRE** que la dépense annuelle résultant de l'application de ce dispositif s'établit à environ 6 000 € et s'effectue sur les imputations 64-118 personnel titulaire qui présentent les disponibilités nécessaires.

**2010.1302 - PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N° 2010-640 DU
28 JUN 2010 PORTANT ASTREINTES ET PERMANENCES DES AGENTS MUNICIPAUX
POUR LE CAS DES ASTREINTES À LA DIRECTION DES SPORTS**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**